

PAIRE FILTRES COMPACTS AIR'PRO A2P3

P70A71F

Filtres gaz et particules ultra-compacts de
remplacement pour masque complet AIR'PRO



Bénéfices

- Filtres gaz 30 % plus compact que les filtres conventionnels

Domaines d'utilisation

- Protection A2 contre les pesticides, peintures et solvants
- Protection P3 contre les particules très toxiques et les aérosols solides et/ou liquides toxiques : poussières de chrome, cobalt, plomb, cadmium, bois durs (chêne, hêtre), amiante (faible concentration), silice, granit, fibres de céramique, légionelle (courte durée)

Composition

- Filtres à particules : Média filtrant synthétique avec insert en TPE
- Filtres gaz charbon actif scellé dans une coque ABS avec le filtre P3

Descriptif

- Filtres de remplacement A2P3 pour masques complets AIR'PRO
- Également compatibles avec les demi-masques AIR'PRO ABE1P3 et AIR'PRO Integra ABE1P3
- Filtre gaz 30 % plus compact que les filtres conventionnels
- Technique de maximisation de la zone de filtration du gaz
- Confort respiratoire exceptionnel : Technologie P3 brevetée d'encapsulation en accordéon avec une plus grande surface de filtration : inspiration facilitée et filtres très compacts
- Durée de vie des filtres : une semaine en conditions extrêmes
- Poids des filtres : 200 g

Durée de vie : 5 ans

Normes

- Filtres P3 conformes à la norme EN 143 :2021
Efficacité P3 > 99,95 % pour les particules d'un diamètre moyen de 0,3 microns
100 % des filtres sont testés au chlorure de sodium (NaCl)
- Filtres gaz A2P3 R D conformes à la norme EN14387:2004+A1:2008
Temps de «claquage» pour une concentration de 5000 ppm :
> 35 minutes Cyclohexane (C₆H₁₂)

Taille	Code
Taille unique	73 048 486

Type de protection	Classe*	Exemple d'utilisation
P	3 - haute performance	Poussières, brouillards et fumées toxiques (poussières de chrome, cobalt, plomb, cadmium, bois durs, amiante en faible concentration, silice, granit, fibres de céramique...)
A	1,2	Gaz et vapeurs organiques ayant un point d'ébullition supérieur à 65°C (pesticides, peintures et solvants)
B	1	Gaz et vapeurs inorganiques (hors monoxyde de carbone)
E	1	Dioxyde de soufre et acides / gaz acides
K	1	Ammoniaque et dérivés d'ammoniaque organique

*Le choix de la classe du filtre anti-gaz est à déterminer selon la concentration de polluant prévue :
1 : Faible capacité (1 000 ppm) - 2 : Moyenne capacité (5 000 ppm)